



CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE R489 DES CHARIOTS 1A ou B, ou 2 ou 3 ou 5 – Confirmés avec prise en main

Objectif de la formation :

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite de chariots en vue de l'obtention du CACES

Public : Toute personne âgée de 18 ans minimum,
reconnue apte par le Médecin du Travail

Lieu : A déterminer

Durée : 2 jours soit 14h pour 1 catégorie

Pré-requis : Savoir lire et écrire

Moyens et Méthodes pédagogiques :

Cours théorique, Mises en situation pratique, Aire d'évolution mise à disposition selon la recommandation en vigueur. Les tests théorique et pratique, sont élaborés sur le référentiel CACES en rapport à la grille d'évaluation de la recommandation R 489.

Formateurs :

Connaissances théoriques et compétences pratiques en CACES R489, Sens de la pédagogie

Contenu de la formation :

Partie Théorie

La technologie des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et des accessoires de manutention :

- Identifier les différentes catégories de chariots et leurs caractéristiques.
- Reconnaître la source d'énergie d'un chariot.
- Identifier les principaux organes d'un chariot et caractériser leur fonction.
- Identifier les éléments constitutifs des circuits hydrauliques.
- Identifier les différents éléments de l'ensemble élévateur.
- Distinguer les différents équipements porte-charge.
- Reconnaître le mode de transmission dont est équipé le chariot.
- Justifier la nécessité de recharger les batteries de traction dont est équipé un chariot électrique, ainsi que la périodicité de cette opération.
- Déterminer le poids qu'un chariot peut soulever.
- Identifier les différents types de palettes utilisables.
- Expliquer les vérifications et les opérations de maintenance de premier niveau.

La prévention des risques professionnels :

- Identifier les dispositifs de sécurité et les différents organes de service.
- Repérer les produits pouvant présenter un risque de nature chimique.
- Identifier les risques liés à la manutention et au stockage de produits dangereux.
- Interpréter la signification des différents pictogrammes de manutention.
- Identifier les risques liés aux opérations de mise en œuvre des batteries.
- Répertoire les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot.
- Expliciter la conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance d'un chariot.
- Expliciter la nature et la périodicité des contrôles obligatoires.
- Justifier l'utilité du port des protections individuelles.

La réglementation applicable au chariot et à son conducteur :

- Identifier les différentes instances et organismes de prévention.
- Vérifier que le conducteur remplit toutes les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot.
- Apprécier si les conditions de circulation dans l'entreprise répondent bien aux dispositions réglementaires.

Partie pratique

L'utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté :

- Vérifier l'adéquation du chariot.
- Assurer les opérations et vérifications de prise et fin de poste.
- Circuler, à vide et en charge, en marche avant et arrière.
- Prendre et déposer une charge au sol.
- Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile.
- Assurer le chargement et le déchargement d'un véhicule par l'arrière.
- Manutentionner une charge longue.
- Charger et décharger le chariot d'un porte-engin.

Test final sur chariot de cat 1 A ou B, ou 2 ou 3 ou 5

Evaluation :

Evaluation des connaissances théoriques

Evaluation des connaissances pratiques qui correspondent aux engins sélectionnés

Un examen théorique et pratique sanctionne l'obtention du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité.

Attestation de stage avec recommandation pour la délivrance de l'autorisation de conduite suivant les résultats des tests